

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 20 AVRIL 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 20 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 14 avril 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Bénédicte PATRY, Madeleine HANQUIEZ, Annick RUFFIER, Vinciane HOLLIER, Yamina KECHIR, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Eric FERNANDES

Excusé(s) ayant donné procuration : /

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Yamina KECHIR

.2026_0026 – VOTE DES TAXES LOCALES 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2026 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des taxes directes locales ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

De fixer les taux des taxes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **32,02 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **31,97 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : **12,50 %**

PRÉCISE :

Que ces taux sont identiques à ceux votés pour l'année 2025.

DIT :

Que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux et fiscaux.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20 avril 2026

Le Maire,
Violette FERNANDES



Le Secrétaire de séance,
Yamina KECHIR

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Yamina Kechir', is written over the printed name of the secretary.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260423-2026_0026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026